

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUN 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 18 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 23 juin dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT (procuration à Jacqueline DOHET jusqu'à son arrivée à 18 H 55), Jérôme VALLIN (départ à 19 H 50, retour à 20 H 00), Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER (départ à 19 H 44, procuration à Alain MONNAERT), Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW (départ à 19 H 10, procuration à Daniel CARLIER) , Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Carole DEMAURY (partie à 19 H 58), Zora ZOUAOUI (arrivée à 18 H 15) , Bérengère DUBAR, Emmanuel LEMOINE, Virginie BOCQUET, Samir EL AABBAOUI (procuration à Sandrine CHEVALIER jusqu'à son arrivée à 18 H 35), Didier HOLT, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Karim MAMMOU, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Audrey ROBLIN a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Daniel GOUBEL a donné procuration à Christian MUSIAL.
Françoise MORELLE a donné procuration à Maryline LEBRUN.
Sylvie FAUVERGUE a donné procuration à Sébastien PERRIOT.
Sylvain COLIN a donné procuration à Jérôme VALLIN.
Jean-Claude SZYPULA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bérengère DUBAR, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A la majorité (1 voix contre de Virginie Bocquet) :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2017.

A l'unanimité :

- Prend connaissance des décisions du Maire prises du 29 mars au 7 juin 2017 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Valide la décision modificative n°1 du Budget 2017 portant sur un changement d'écriture uniquement.
- Autorise la signature d'une convention avec la F.E.C.I. pour la formation de 3 élus, pour un coût annuel de 918 €.
- Autorise la sollicitation du fonds de concours « fonctionnement des piscines » pour l'exercice 2016 auprès de la C.A.H.C.
- Autorise le transfert des garanties d'emprunts L. T. O. Habitat au profit de S. I. A. Habitat : 14 logements individuels P.L.S. 2005 rue Casimir Beugnet.
- Autorise la mise à disposition d'un terrain privé communal au profit d'un propriétaire riverain de la résidence de la Tuilerie et la signature de la convention d'occupation précaire et révocable se rapportant aux parcelles concernées (AK n° 439 -807-815 et AI n°388 d'une contenance d'environ 1 809 m²).
- Autorise la mise en place d'un dispositif de lutte contre l'affichage sauvage et valide le tarif d'enlèvement de 150 € par affiche, dans un souci de respect de l'environnement et du cadre de vie.

- Valide le classement dans le domaine public départemental des rues de Cayeux et du Calvaire en échange des rues de Pressensé, Egalité pour partie et Marceau.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Cyclo-Club de Leforest, afin d'encourager les efforts sportifs d'un jeune leforestois qualifié aux championnats de France de juillet 2017.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association Cyclo-club de Leforest, pour l'organisation du cyclo-cross le 12 novembre 2017.
- Valide l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'association F.P.A.L. de Leforest, organisatrice du dispositif « Leforest Land ».
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association des Amis du Plan d'Eau, pour avoir organisé le challenge de la Ville le 7 mai 2017.
- Valide le choix du nom de Christian Laplanche pour la dénomination de l'espace de loisirs évolutif situé sur l'ancienne friche dite du Calvaire, en témoignage du dévouement et de l'engagement de ce Leforestois au sein de la Ville.
- Valide la dénomination de 2 ronds-points comme suit : rond-point de la Fosse 6 (situé au croisement des rues de Provence-Touraine et du plan d'eau) et rond-point de la Fosse 10, afin de valoriser notre histoire locale minière ancrée dans la mémoire leforestoise.
- Autorise la signature d'une convention provisoire avec la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais afin de proroger de manière transitoire la convention triennale d'accès aux différents services départementaux, et dans l'attente d'un nouveau plan de développement de la lecture publique.
- Valide la reconduction de la convention de coopération avec la C.A.H.C. pour la mise en réseau des médiathèques municipales de l'agglomération pour une durée de 4 ans renouvelable.
- Autorise la signature de 2 conventions, la 1^{ère} avec la Fondation 30 Millions d'Amis et la seconde avec l'association Patte Blanche 62, et ce, afin de réguler la population féline, notamment les chats errants ; conventions qui définiront les champs d'application et de mise en œuvre opérationnelle de la campagne de stérilisation et l'identification des chats errants ; ces conventions étant conclues pour un an renouvelable par tacite reconduction.

A la majorité (1 voix contre de Virginie Bocquet) :

- Valide, pour la rentrée de septembre, la mise en place d'un système d'inscription obligatoire préalable à l'accès au service de restauration collective, qui remplacera la vente de tickets, en place à ce jour, afin de permettre une meilleure anticipation des commandes livrées à la cantine et éviter ainsi le gaspillage et les dysfonctionnements rencontrés d'une manière générale.

A l'unanimité :

- Fixe à 110 €/élève et par année scolaire la redevance scolaire, appliquée avec un principe de réciprocité, dans les écoles de la CAHC, et autorise la signature des conventions correspondantes avec les autres villes, dès septembre 2017.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Leforest Natation pour les 80 ans du club.

A la majorité (abstention de Virginie Bocquet) :

- Valide les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi qui intègrent désormais le mercredi matin, suite à la parution du décret permettant de modifier les rythmes scolaires ; la tarification restant identique à celle appliquée avant le passage à 4 ½ jours en 2014.

A l'unanimité :

- Valide le recours à 3 contrats d'apprentissage à partir de la rentrée 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les centres de formations et d'apprentis où seront inscrits les 3 jeunes concernés.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Rassemblement pour l'évitement des lignes électriques dans le Nord », porteuse d'une démarche contentieuse collégiale à l'encontre de R.T.E, afin de défendre ainsi les intérêts des Leforestois face aux nombreuses incertitudes liées au projet de reconstruction de la ligne à très haute tension située entre les postes des communes d'Avelin et de Gravelle.

La séance est levée à 20 H 25.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.